



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ISÈRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°38-2017-082

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de l'Isère

38-2017-09-01-020 - Arrêté préfectoral du 1er septembre 2017 relatif à la délégation de signature donnée à Mme Claire GUELFY, chef du bureau de la représentation de l'Etat (CABINET) à la préfecture de l'Isère. (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Isère

38-2017-09-01-020

Arrêté préfectoral du 1er septembre 2017 relatif à la
délégation de signature donnée à Mme Claire GUELFY,
chef du bureau de la représentation de l'Etat (CABINET) à
la préfecture de l'Isère.

Préfecture de l'Isère

Direction des Ressources et de la Modernisation
Bureau de la Modernisation

Affaire suivie par : Yves Faure
Tél.: 04 76 60 49 83
Fax : 04 76 51 03 86
Courriel : delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr

Références : CABINET/ CHEF BUREAU REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE PREFECTORAL N° 38-2017-09-01-XXX du 1^{er} septembre 2017

**Délégation de signature donnée à Mme Claire GUELFY
chef du bureau de la représentation de l'État (CABINET)
à la préfecture de l'Isère**

LE PREFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de l'Isère (hors classe), M. Lionel BEFFRE;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2017-06-30-003 en date du 30 juin 2017 relatif à l'organisation des services de la préfecture de l'Isère, à compter du 1^{er} septembre 2017;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2017-06-02-011 du 2 juin 2017 relatif à la délégation de signature donnée à M. David CHEVRIER, attaché principal, chef du bureau du cabinet;

VU la note de service n° 2017-13 en date du 27 juillet 2017 par laquelle Mme Claire GUELFY, attachée, est nommée chef du bureau de la représentation de l'Etat, à compter du 1^{er} septembre 2017;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Isère,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 38-2017-06-02-011 du 2 juin 2017 susvisé est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Claire GUELFY, attachée, chef du bureau de la représentation de l'Etat, à l'effet de signer toutes décisions relevant des attributions de son service, à l'exception des actes réglementaires, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire GUELFY, la délégation qui lui est conférée à l'article 2 ci-dessus sera exercée par M. Alphonse MARTINEZ, attaché, chef du service départemental de la communication interministérielle (SDCI).

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère et le directeur de cabinet du préfet de l'Isère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 1^{er} septembre 2017

Le Préfet,

SIGNE

Lionel BEFFRE